

# SEA-DOO®

*Bateaux Sport*



À UTILISER CONJOINTEMENT AVEC  
LE GUIDE DU CONDUCTEUR  
(N/P 219 000 099)

SUPPLÉMENT AU GUIDE DU  
**CONDUCTEUR**

**2000**

219 000 113

**CHALLENGER 2000**

## AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans le présent *Guide du conducteur*, dans le *Guide de sécurité* et sur les *avertissements de produits* pourrait occasionner des blessures, incluant la possibilité de décès. Le conducteur est responsable de faire part des mesures préventives au(x) passager(s).

Ce *Guide du conducteur*, le *Guide de sécurité* et la *vidéocassette* devraient demeurer dans le bateau lors d'une revente.

**BOMBARDIER**  
PRODUITS RÉCRÉATIFS



**Les marques de commerce suivantes sont la propriété de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales:**

SEA-DOO®

BOMBARDIER-ROTAX®

Bombardier Lube®

Huile à injection synthétique Formula XP-S

BOMBARDIER-ROTAX

Huile à injection BOMBARDIER-ROTAX

Graisse synthétique Sea-Doo

Gelcote<sup>†</sup> est une marque de commerce de Gelcote International

Knight's Spray-Nine<sup>†</sup> est une marque de commerce de Korkay System Ltd

## **INTRODUCTION**

Le présent supplément contient des renseignements qui ne s'appliquent qu'au Challenger 2000; on doit toujours l'utiliser conjointement avec le *Guide du conducteur 2000* pour les bateaux sport (N/P 219 000 099).

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES DISTRIBUTEURS .....</b>	<b>3</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER - AMÉRIQUE DU NORD: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000.....</b>	<b>4</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000 .....</b>	<b>6</b>
<b>EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES .....</b>	<b>8</b>
<b>EMPLACEMENT DES COMMANDES ET DES COMPOSANTS .....</b>	<b>10</b>
1) Siège de proue.....	10
2) Sièges latéraux de proue .....	11
<b>FICHE TECHNIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES CE.....</b>	<b>14</b>
Homologation et certification .....	15
Guide du conducteur confirmation de réception .....	16

# LISTE DES DISTRIBUTEURS

## AMÉRIQUE DU NORD

<b>ÉTATS-UNIS</b> (sauf Puerto Rico)	<b>BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA</b> 5000 STEWART WAUSAU, WI 54401 Tél.: (715) 842-8886 <a href="http://www.bombardier.com">http://www.bombardier.com</a>
<b>CANADA</b> Alberta Colombie-Britannique Manitoba Ontario Québec Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Yukon Île-du-Prince-Édouard Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Nunavut	<b>BOMBARDIER INC.</b> PRODUITS RÉCRÉATIFS 75, RUE J.-A. BOMBARDIER SHERBROOKE (QUÉBEC) J1L 1W3 Tél.: (450) 532-5000 <a href="http://www.bombardier.com">http://www.bombardier.com</a>
Terre-Neuve	<b>CHARLES R. BELL</b> P.O. BOX 1050 RIVERSIDE DRIVE CORNER BROOKE, TERRE-NEUVE A2H 6J3 Tél.: (709) 634-3533 Télécopieur: (709) 634-2444

Si votre bateau sport SEA-DOO doit être réparé sous garantie, rendez-vous chez tout concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO avec votre carte d'enregistrement de garantie ou tout autre document attestant la date d'achat. Advenant une question ou un problème ayant trait à la garantie, communiquez avant tout avec le gérant de service ou le propriétaire de la concession de bateaux sport SEA-DOO.

Pour connaître le concessionnaire autorisé de bateaux sport Sea-Doo le plus près, composez le 1-800-361-5192.

**REMARQUE:** Si vous demeurez à l'extérieur du Canada et des États-Unis, consultez votre distributeur local.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER - AMÉRIQUE DU NORD: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000**

## **1. DURÉE DE LA GARANTIE**

BOMBARDIER INC. («Bombardier»), à titre de fabricant, garantit À COMPTER DE LA DATE DE DÉLIVRANCE AU PREMIER ACHETEUR chaque BATEAU SPORT SEA-DOO 2000 vendu comme véhicule NEUF ET INUTILISÉ et dont la VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON a été effectuée par un concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO, contre tout vice de conception ou de fabrication pour une PÉRIODE de:

a) Pour utilisation privée:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et de la coque, et SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

b) Pour utilisation commerciale:

QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et de la coque, et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

La durée de la garantie pour les accessoires d'origine Bombardier, installés par un concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO lors de la délivrance d'un BATEAU SPORT SEA-DOO neuf et neuf non-courant, est la même que celle applicable pour un BATEAU SPORT SEA-DOO.

## **2. CE QUE BOMBARDIER FERA**

Pendant la durée de la garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine Bombardier qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présente un vice de conception ou de fabrication, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO.

## **3. CONDITION D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

Le consommateur doit aviser le concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice de conception ou de fabrication, présenter avant d'effectuer le travail requis, la Carte d'Enregistrement de Garantie Limitée SEA-DOO ou une preuve d'achat du BATEAU SPORT SEA-DOO 2000 neuf et inutilisé et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée sous garantie devient la propriété de Bombardier.

## **4. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

- Le moteur et ses composantes principales, lesquelles sont garanties par Mercury Marine. Voir *Guide de l'opérateur des engins propulsés par turbine M<sup>2</sup> de Mercury Marine*.
- L'usure normale des pièces du bateau sport SEA-DOO;
- Les coûts de la main-d'oeuvre, pièces et lubrifiants reliés à tout service d'entretien;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur de bateau sport SEA-DOO 2000*;
- Les dommages résultant de réparations incorrectes, de modifications ou d'utilisation de pièces non approuvées ou de réparation effectuées par un concessionnaire de BATEAU SPORT SEA-DOO non-autorisé.
- Les dommages résultant d'un usage abusif ou de compétition, d'une mauvaise utilisation ou de négligence;
- Les dommages résultant d'un accident, incendie, vol, vandalisme ou de tout autre cas de force majeure;
- Le préjudice subi résultant de dommages imprévus ou de tout autre dommage indirect, incluant entre autres les frais de remorquage, appels téléphoniques ou frais de taxis;
- Les dommages causés par l'ingestion d'eau dans le moteur;
- Les dommages reliés au revêtement colloïdal incluant mais sans y restreindre les boursouffures ou délamination de la fibre de verre due aux boursouffures, rainures et fissures superficielles; et
- Les dommages causés par un service ou entretien inadéquat.

## 5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les droits spécifiques que confère la présente garantie s'appliquent à son titulaire, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables lesquelles peuvent varier d'une province à une autre. **LA OÙ ELLE S'APPLIQUE, IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU QUE LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, EX-PRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE FINS OU D'USAGES PARTICULIERS.**

En aucun cas, BOMBARDIER sera tenue responsable des dommages spéciaux, imprévus ou indirects, incluant les pertes d'usage ou les coûts de transports. Certaines provinces n'admettant pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, imprévus ou indirects ou la limitation de la durée de la garantie légale, les exclusions ou limitations ci-hauts peuvent ne pas s'appliquer.

Aucun distributeur autorisé ni aucun concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations, des représentations ou à offrir des termes et conditions de garantie autres que ceux stipulés à la présente garantie et, s'il y a lieu, ces déclarations, représentations ou ces autres termes et conditions de garantie ne pourront être opposables à BOMBARDIER ou à tout autre personne.

BOMBARDIER se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, ceci n'ayant toutefois aucun effet sur les termes et conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente du BATEAU SPORT SEA-DOO.

## 6. TRANSFERT

Si le consommateur vend le BATEAU SPORT SEA-DOO faisant l'objet des présentes, il devra céder et transférer cette garantie qui sera valide pour le reste de la PÉRIODE pertinente telle que définie à l'article 1, au nouvel acheteur.

## 7. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si votre cas n'est toujours pas réglé, faite parvenir votre plainte, par écrit, à:

Au Canada et aux États-Unis:

**BOMBARDIER INC.**  
**PRODUITS RÉCRÉATIFS**  
CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE  
75, J.-A. Bombardier  
Sherbrooke, Québec  
J1L 1W3  
Canada  
Tél.: (450) 532-5000



**BOMBARDIER**  
*PRODUITS RÉCRÉATIFS*

SEPTEMBRE 1999

® Marque de commerce de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales.

---

# **GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000**

## **1. DURÉE DE LA GARANTIE**

BOMBARDIER INC. («Bombardier»), à titre de fabricant, garantit À COMPTER DE LA DATE DE DÉLIVRANCE AU PREMIER ACHETEUR chaque bateau sport («bateau sport») SEA-DOO 2000 vendu dans le monde, à l'exception du Canada et des États-Unis d'Amérique, comme véhicule NEUF et INUTILISÉ et dont la VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON a été effectuée par un concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO, lequel a été dûment nommé par un Distributeur International SEA-DOO autorisé, contre tout vice de conception ou de fabrication pour une PÉRIODE de:

a) Pour utilisation privée:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et de la coque, et SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

b) Pour utilisation commerciale:

QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

La durée de la garantie pour les accessoires d'origine Bombardier, installés par un concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO lors de la délivrance d'un BATEAUX SPORT SEA-DOO neuf et neuf non-courant, est la même que celle applicable pour un BATEAUX SPORT SEA-DOO.

## **2. CE QUE BOMBARDIER FERA**

Pendant la durée de la garantie et par l'entremise du Distributeur International SEA-DOO autorisé d'un État spécifique, BOMBARDIER s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine Bombardier qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présente un vice de conception ou de fabrication, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO.

## **3. CONDITION D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

Le consommateur doit aviser le concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice de conception ou de fabrication, présenter avant d'effectuer le travail requis, la Carte d'Enregistrement de Garantie Limitée Internationale SEA-DOO ou une preuve d'achat du bateau sport SEA-DOO 2000 neuf et inutilisé et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée sous garantie devient la propriété du Distributeur International SEA-DOO autorisé du territoire et/ou de BOMBARDIER.

## **4. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

- Le moteur et ses principales composantes, lesquels sont garantie par Mercury Marine. Voir *Guide de l'opérateur des engins propulsés par turbine M<sup>2</sup> de Mercury Marine*.
- L'usure normale des pièces du BATEAU SPORT SEA-DOO;
- Les coûts de la main-d'oeuvre, pièces et lubrifiants reliés à tout service d'entretien;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur de bateau sport SEA-DOO 2000*;
- Les dommages résultant de réparations incorrectes, de modifications ou d'utilisation de pièces non approuvées ou de réparations non-effectuées par un concessionnaire de BATEAU SPORT SEA-DOO autorisé;
- Les dommages résultant d'un usage abusif ou de compétition, d'une mauvaise utilisation ou de négligence;
- Les dommages résultant d'un accident, incendie, vol, vandalisme ou de tout autre cas de force majeure;
- Le préjudice subi résultant de dommages imprévus ou de tout autre dommage indirect, incluant entre autres les frais de remorquage, appels téléphoniques ou frais de taxis;
- Les dommages causés par l'ingestion d'eau dans le moteur;
- Les dommages reliés au revêtement colloïdal incluant mais sans y restreindre les boursoufflures ou délamination de la fibre de verre due aux boursoufflures, rainures et fissures superficielles; et
- Les dommages causés par un service ou entretien inadéquat.

## 5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les droits spécifiques que confère la présente garantie s'appliquent à son titulaire, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, lesquelles peuvent varier d'un pays à un autre. **LA OU ELLE S'APPLIQUE, IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU QUE LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE FINS OU D'USAGES PARTICULIERS.**

En aucun cas, BOMBARDIER sera tenue responsable des dommages spéciaux, imprévus et indirects, incluant les pertes d'usage ou les coûts de transports. Certains pays n'admettant pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, imprévus ou indirects ou la limitation de la durée de la garantie légale, les exclusions ou limitations ci-hauts peuvent ne pas s'appliquer.

Aucun distributeur autorisé, ni aucun concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations, des représentations ou à offrir des termes et conditions de garantie autres que ceux stipulés à la présente garantie et, s'il y a lieu, ces déclarations, représentations ou ces autres termes et conditions de garantie ne pourront être opposables à BOMBARDIER ou à tout autre personne.

Chaque BATEAU SPORT SEA-DOO est accompagné de la version française de la présente garantie. Le Distributeur International SEA-DOO d'un état spécifique peut décider de traduire la présente garantie, sujet toutefois à ce qu'il s'engage et reconnaisse qu'advenant un différend quant à l'interprétation des deux versions, la version française devra prévaloir.

Il incombe à l'acheteur qui désire utiliser le BATEAU SPORT SEA-DOO dans un pays autre que celui d'où a originé la vente, de s'assurer que le BATEAU SPORT SEA-DOO est conforme aux lois, règlements et standards maritimes applicable dans tous pays où sera utilisé le BATEAU SPORT SEA-DOO. BOMBARDIER se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, ceci n'ayant toutefois aucun effet sur les termes et conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente du bateau sport SEA-DOO.

## 6. TRANSFERT

Si le consommateur vend le BATEAU SPORT SEA-DOO faisant l'objet des présentes, il devra céder et transférer cette garantie qui sera valide pour le reste de la PÉRIODE pertinente telle que définie à l'article 1, au nouvel acheteur.

## 7. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- Si vous êtes incapable de résoudre la situation, communiquez avec le Service après-vente du DISTRIBUTEUR INTERNATIONAL SEA-DOO autorisé du territoire spécifique.
- Si votre cas n'est toujours pas réglé, faite parvenir votre plainte, par écrit à:

**BOMBARDIER INC.**  
**PRODUITS RÉCRÉATIFS**  
CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE  
75, J.-A. Bombardier  
Sherbrooke, Québec  
J1L 1W3  
Canada  
Tél.: (450) 532-5000



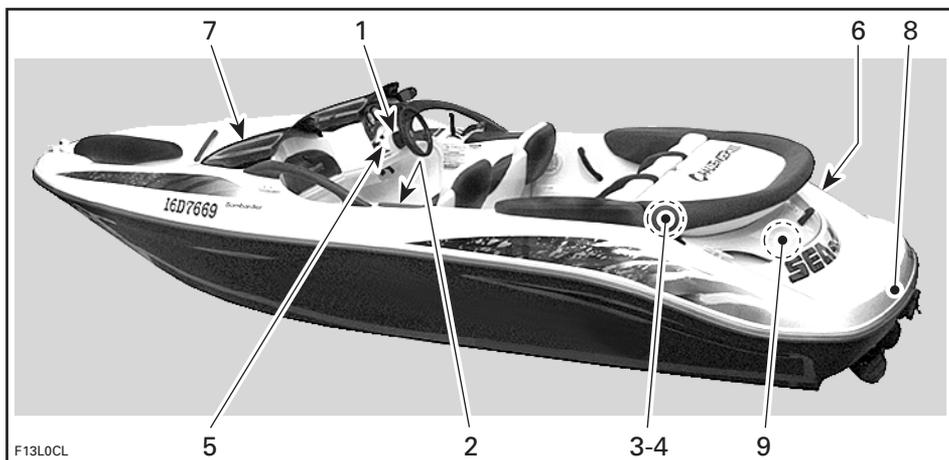
**BOMBARDIER**  
*PRODUITS RÉCRÉATIFS*

SEPTEMBRE 1999

® Marque de commerce de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales.

# EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Bien lire les étiquettes suivantes avant d'utiliser le bateau.



TYPIQUE

## Étiquette 1

**⚠ AVERTISSEMENT**

Assurez-vous de lire toutes les étiquettes d'avertissement, le Guide du conducteur et le Guide de sécurité avant d'utiliser le bateau sport. L'omission de se conformer à ces avertissements ou un usage inadéquat ou déraisonnable du bateau sport peuvent entraîner des blessures graves, incluant la mort. Il est possible que la performance de ce bateau sport dépasse largement celle d'autres bateaux sport que vous avez déjà opérés. Par conséquent, l'usage de ce bateau par des opérateurs débutants ou sans expérience n'est pas conseillé.

- \* Vérifiez le bon fonctionnement et la position de l'accélérateur, du levier sélecteur et de la direction avant de mettre le moteur en marche.
- \* Le contrôle directionnel du bateau sport est diminué lorsque la vitesse est en décroissance et perdu lorsque le moteur est arrêté.
- \* Ne pas élabousser les autres et ne pas sauter les vagues ou les remous avec ce bateau sport.
- \* Le conducteur et les passagers doivent toujours porter des vêtements de flottaison individuels homologués et les vêtements recommandés.
- \* Ne pas mettre le moteur en marche si les passagers ne sont pas correctement assis et ne se tiennent pas aux poignées de maintien, ou si la visibilité est obstruée. Ne pas permettre aux passagers de s'asseoir sur le siège de proue à l'extrémité avant du bateau à une vitesse supérieure au régime de ralenti.
- \* Fixer correctement le cordon de sécurité à votre vêtement de flottaison individuel.
- \* Garder une distance raisonnable des autres plaisanciers. Prenez connaissance et observez les règlements et lois applicables de la navigation.

F00L30L

## Étiquette 2

FABRIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS, BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA  
GARDE CÔTIÈRE AMÉRICAINE  
**CAPACITÉ MAXIMALE**  
**8 PASSAGERS OU 653 KG/1440 LBS**  
**653 KG/1440 LBS PASSAGERS, ÉQUIPEMENT**

CE BATEAU EST CONFORME AUX NORMES DE SÉCURITÉ DES GARDES CÔTIÈRES AMÉRICAINE ET CANADIENNE EN VIGUEUR À LA DATE DE VÉRIFICATION.

 **CATÉGORIE DE BATEAU: C**

F13L0DY

*TYPIQUE — VOIR L'ÉTIQUETTE SUR LE BATEAU*

## Étiquette 3

**PUISSANCE MAXIMALE  
NOMINALE DU MOTEUR  
DE L'EMBARCATION:**

**165 KW**

F13L0EY

*TYPIQUE — VOIR L'ÉTIQUETTE SUR LE BATEAU*

## Étiquette 4

 **AVERTISSEMENT**

Ne jamais survolter la batterie.  
L'entretien des composants  
électriques doit être effectué uniquement  
par un concessionnaire autorisé.

F04LACY

## Étiquette 5

 **AVERTISSEMENT**

Les vapeurs d'essence risquent d'exploser. Avant de faire  
démarrer le moteur, faire fonctionner le ventilateur de cale  
pendant **5** minutes et vérifier qu'il n'y a pas de vapeurs  
d'essence dans la cale du compartiment-moteur.

F04LADY

## Étiquette 6

 **AVERTISSEMENT**

Pendant le plein, arrêter le(s) moteur(s). Il est possible que le réservoir  
de carburant soit sous pression. Tourner lentement le bouchon pour  
l'ouvrir. Maintenir l'embarcation horizontale. Éviter de trop remplir.  
Utiliser de l'essence sans plomb ordinaire. Vérifier le niveau d'huile.  
Vérifier périodiquement le circuit de carburant.

F04LAEY

## Étiquette 7

 **AVERTISSEMENT**

Ne pas s'asseoir ici à une vitesse  
supérieure au régime de ralenti.

F04LAPY

## Étiquette 8

 **AVERTISSEMENT**

Le (ou les) moteurs doi(vent) être arrêté(s) pendant  
l'utilisation de la plate-forme.  
Ne pas s'approcher du (ou des) jet(s) et de la (ou des)  
grille(s) d'admission.

F04LAGY

## Étiquette 9

**RECOMMANDATION D'HUILE**  
**IMPORTANT!**

NE PAS UTILISER D'HUILE À INJECTION ROTAX®.  
UTILISER L'HUILE QUICKSILVER OU MERCURY PRECISION  
PREMIUM-PLUS (TC-W3 CERTIFIÉE PAR LA NMMA) POUR  
MOTEURS DEUX TEMPS (OU L'ÉQUIVALENT).  
CES HUILES CONTIENNENT DES ADDITIFS UNIQUES  
SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR ÊTRE UTILISÉS AVEC LE  
SYSTÈME DE PROPULSION M² AFIN D'AUGMENTER LA  
DURABILITÉ DU MOTEUR ET DE SUBSTANTIELLEMENT  
RÉDUIRE LES DÉPÔTS DE CARBONE.  
(Consulter le Guide d'utilisation du système de propulsion M²  
pour plus d'informations)

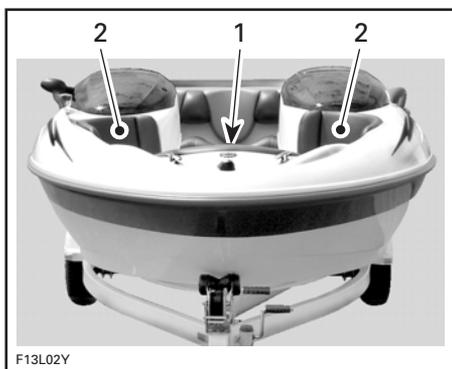
F00L2IY

*TYPIQUE — VOIR L'ÉTIQUETTE SUR LE MOTEUR*

# EMPLACEMENT DES COMMANDES ET DES COMPOSANTS



VUE LATÉRALE



VUE AVANT

1. Siège de proue
2. Siège latéral de proue

## 1) Siège de proue



SIÈGE DE PROUE

Ce siège est situé à l'avant du bateau; on peut s'en servir comme siège de bronzage.

### AVERTISSEMENT

On ne devrait utiliser ce siège que lorsque le bateau est arrêté ou lorsque le moteur tourne au ralenti.

Utiliser les poignées de maintien en position assise.

### Compartment de rangement sous le siège

Tirer le siège vers le haut pour le détacher du pont. S'assurer de bien enclencher le siège en le réinstallant.



SIÈGE ENLEVÉ POUR MONTRER LE COMPARTIMENT DE RANGEMENT

## 2) Sièges latéraux de proue



SIÈGES LATÉRAUX DE PROUE

### **AVERTISSEMENT**

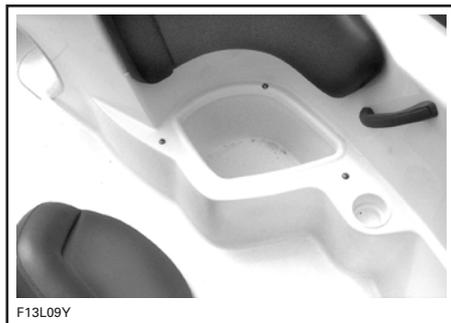
Ne pas s'asseoir sur le rebord ou se tenir debout lorsque le bateau est en marche. Les sièges et les poignées de maintien devraient être utilisés en tout temps.

### **Compartment de rangement sous le siège**

Tirer le siège vers le haut pour le détacher du pont. S'assurer de bien enclencher le siège en le réinstallant.



TIRER LE SIÈGE VERS LE HAUT



COMPARTIMENT DE RANGEMENT SOUS LE SIÈGE

### **Compartment de rangement latéral**



TIRER LE DOSSIER



OUVRIR LE DOSSIER POUR AVOIR ACCÈS AU COMPARTIMENT DE RANGEMENT

# FICHE TECHNIQUE

<b>MOTEUR</b>		<b>CHALLENGER 2000</b>
Nombre de moteurs		1
Moteur		Moteur Mercury Marine V-6, 2 temps
Type d'admission		Soupape à clapets
Système d'échappement		Mercury Marine
Lubrification	Type	Voir les fiches techniques de Mercury Marine
	Huile	Voir les fiches techniques de Mercury Marine
Nombre de cylindres		6
Cylindrée		2500 cm <sup>3</sup> (152.53 po <sup>3</sup> )
<b>REFROIDISSEMENT</b>		
Type		Refroidissement par eau
<b>CIRCUIT ÉLECTRIQUE</b>		
Type d'allumage		Allumage numérique à décharge de condensateur (numérique ADC)
Bougies	Fabricant et type	Voir les fiches techniques de Mercury Marine
	Écartement	Voir les fiches techniques de Mercury Marine
Démarrage		Démarrreur électrique
Batterie		Non comprise ①
Fusibles	Feux de pont	1 A (2)
	Ventilateur de cale	7.5 A
	Pompe de cale	7.5 A
	Feux de navigation	3 A
	Indicateurs/bas niveau de carburant	3 A
	Radio	5 A
	Système du klaxon	5 A
Système de prise		10 A
<b>CARBURATION</b>		
Carburant recommandé		Voir les fiches techniques de Mercury Marine
Système d'alimentation		Voir les fiches techniques de Mercury Marine

<b>PROPULSION</b>	<b>CHALLENGER 2000</b>
Système de propulsion	Turbine sport Mercury Marine
Nombre de turbines	1
Type de turbine	Débit semi-axial, monophasé
Angle de pivot de direction (tuyère)	~ 26°
Niveau d'eau minimal requis pour le système de propulsion	Voir les fiches techniques de Mercury Marine
<b>DIMENSIONS</b>	
Longueur hors-tout	6 m (19 pi 9 po)
Bau	2.44 m (8 pi)
Tirant d'eau	26.7 cm (10-1/2 po)
Angle de varangue	19.5°
Poids (à sec)	953 kg (2100 lb)
Limite de charge (passagers et bagages)	8 passagers
	655 kg (1440 lb) (pour une utilisation en eau calme)
Matériau de la coque	Composite (fibre de verre)
<b>CONTENANCES</b>	
Réservoir de carburant (réserve incluse)	151 L (40 gal É.-U.)
Réservoir d'huile principal	11 L (3 gal É.-U.)

① Voir les recommandations de Mercury Marine.

Bornes de batterie: Sur le dessus. De type rond et conique.

Dimensions maximales permises de la batterie: 267 mm (10-1/2 po) de long x 172 mm (6-3/4 po) de large x 238 mm (9-3/8 po) de haut.

BOMBARDIER se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des apports ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.



## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES **CE**

Mise en application des directives du conseil:	94/25/CE — Embarcation récréative 89/336/CEE — Compatibilité électromagnétique
Normes de conformité:	ISO 7840, ISO 8469, ISO 8665, ISO 8846, ISO 8848, ISO 8849, ISO 9094, ISO 9097, ISO 10087, ISO 10088, ISO 10133, ISO 10240, ISO 11105, ISO 11591, ISO 11592, ISO 12215, ISO 12216, ISO 13592, COLREGS, ABYC H-5, ABYC H-8
Nom du fabricant:	Bombardier Motor Corporation of America.
Adresse du fabricant:	451 E. Illinois Ave Benton, Illinois 62812-0394
Nom de l'importateur:	Société ANF — Industrie S.A.
Adresse de l'importateur:	2, rue du Nouveau Bercy 94220 Charenton Paris, France
Organisme informé de la directive 94/25/CE:	Institut international de certification marine Centre de Trèves, rue de Trèves 45 1040 Bruxelles, Belgique
Organisme compétent concernant la directive 89/336/CEE:	UTAC Autodrome de Linas-Monthéry, B.P. 212 91311 Monthéry cedex, France
Type d'équipement:	Bateaux sport, à proximité de la côte, catégorie C
Noms et numéros de modèle:	Challenger 2000 (5694/5695)
Je, soussigné, déclare par les présentes que l'équipement mentionné ci-dessus est conforme aux directives et normes prescrites.	
Nom du signataire:	Ghislain Guiot
Titre du signataire au nom de Bombardier Motor Corporation of America:	Gérant des ventes — bateaux sport Sea-Doo

## Homologation et certification

Ces bateaux sont conformes aux normes qui suivent:

NORME	TYPE DE CERTIFICATION
Garde-côtière américaine	Autocertification
Garde-côtière canadienne	Autocertification
Registre des navires russes	Certifié par Registre des navires russes 8, Dvortsovaya Nab., 191186 St-Petersbourg, Russie
Directive 89/336/CEE du conseil sur la compatibilité électromagnétique	Contrôle de la production interne et contrôle exercé sous la responsabilité d'un organisme compétent.  Organisme compétent: UTAC Autodrome de Linas-Montlhéry, B.P. 212 91311 Montlhéry cedex, France
Directive 94/25/EC du parlement européen et du conseil sur les embarcations récréatives	Contrôle de la production interne et contrôle exercé sous la responsabilité d'un organisme notifié.  Organisme notifié: Institut international de certification marine Centre de Trèves, rue de Trèves 45 1040 Bruxelles, Belgique

## Guide du conducteur confirmation de réception

Votre concessionnaire

Nom:	_____
	_____
Adresse:	_____
	_____

Il s'agit du représentant de notre société qui demeure à votre disposition pour vous aider à résoudre tout problème qui pourrait survenir.

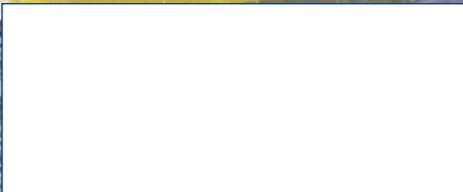
Dès que vous prenez possession du véhicule, veuillez dater et signer le reçu et le remettre (ou le faire parvenir) au concessionnaire afin de valider la garantie.

Les conditions de garantie sont énumérées dans la section Garantie de ce guide.

----- Découper ici

Reçu
Nom: _____
Adresse: _____
Propriétaire de _____ N° _____
NIC (à compléter par le client ou le concessionnaire vendeur) _____
Cette garantie entre en vigueur le _____ (date).
Le concessionnaire dont le nom apparaît sur ce document m'a clairement décrit l'utilisation, l'entretien, les caractéristiques de sécurité et la politique de garantie. Je suis également satisfait de la préparation de prélivraison et de l'inspection de mon bateau sport. De plus, on m'a remis un exemplaire du <i>Guide du conducteur</i> de mon bateau sport.
Signature: _____

# LEARN



© \* Marques de commerce de Bombardier Inc.  
© 1999 Bombardier Inc. Tous droits réservés  
Imprimé au Canada

**BOMBARDIER**  
PRODUITS RÉCRÉATIFS

